

LA REPRÉSENTATION FAMILIALE

La représentation familiale est l'une des quatre missions légales des unions d'associations familiales. Elle se situe au cœur de notre action politique fondée sur la « défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles ». La mission de représentation est l'expression de la réalité vécue au quotidien par les familles.

37

Représentants familiaux bénévoles siègent dans différentes instances telles que :

Conseil de Famille CCAS

Etablissements de santé CAF

OPHLM CPAM



CONTACTER L'UDAF

Vous souhaitez en savoir plus sur l'UDAF ?

N'hésitez pas :

- à nous appeler au 01 49 35 68 35
- à nous écrire : vieassociative@udaf93.fr
- à consulter notre site : www.udaf93.fr
- à venir nous voir : 16 rue Hector Berlioz à Bobigny



Union Départementale des Associations Familiales De Seine Saint Denis



Par l'ordonnance de 1945 confirmée par la loi de 1975, l'Udaf 93 est l'institution officielle de représentations des familles sur le département, elle est reconnue d'utilité publique. Les 4 missions légales qu'elle exerce sont définies par l'Article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QU'EST CE QUE L'UDAF ?

Un réseau d'associations familiales agissant pour et avec les familles. Il s'agit là d'un véritable atout pour déployer des actions, avec les bénévoles des associations familiales, dans l'intérêt des familles comme : le Point Conseil Budget (prévenir et combattre les situations de mal-endettement et de surendettement, destructrices pour les personnes et les familles), la mise en place d'ateliers numériques (apprentissage, aide aux démarches, l'accompagnement à la parentalité numérique (les écrans, cyberharcèlement etc..)

Faire partie du réseau UDAF c'est pour les associations familiales favoriser les coopérations, stimuler l'échange d'expériences



ADHERER A L'UDAF

l'article 1er de la loi du 1 juillet 1901 « s'associer pour mettre en commun des connaissances, les compétences, les motivations... dans un but autre que de partager des bénéfices » l'adhésion étant un acte volontaire et désintéressé.

- *c'est souscrire de fait à son projet associatif élaboré collectivement.*
- *c'est initier, participer à des actions communes dans l'intérêt des familles*
- *c'est contribuer au rayonnement sur le département du réseau UDAF*
- *c'est consolider la dynamique associative collective ou individuelle de chacun,*
- *c'est représenter les familles auprès des institutions et des établissements de santé*

LA VIE ASSOCIATIVE

Le dynamisme associatif tient de l'engagement des bénévoles. Aussi pour favoriser ce dynamisme, l'UDAF a comme visée l'épanouissement en son sein, en faisant de la vie associative de l'UDAF un lieu d'expression où chacun peut créer, s'inventer, trouver sa place.

- *Faire en sorte que les actions soient fondées sur la prise d'initiative et la responsabilisation de manière à ce que chacun en soit acteur.*
- *S'appuyer sur les savoir-faire individuel et collectif de son réseau*
- *Fédérer pour mobiliser ses ressources dans l'objectif d'initier des intentions collectives*
- *Innover dans les projets pour ne pas les banaliser et tomber dans du consumérisme*

réunions d'informations sur des thématiques (alimentation, parentalité, santé etc..) , des moments festifs pour les familles

